



# Assemblée générale

Distr. générale  
30 novembre 2011  
Français  
Original : anglais

---

## Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

### Compte rendu analytique de la 332<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 19 avril 2011, à 15 heures

*Président* : M. Diallo. . . . . (Sénégal)

## Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Évolution de la situation depuis la dernière réunion du Comité

Situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et faits nouveaux intervenus dans le processus politique

Rapport du Président sur la Réunion des Nations Unies pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes à l'appui de la paix israélo-palestinienne et de la Réunion des Nations Unies pour l'appui de la société civile à la paix israélo-palestinienne, tenues à Montevideo, du 29 au 31 mars 2011

Séminaire des Nations Unies sur la mobilisation de l'assistance au peuple palestinien, qui doit se tenir à Helsinki les 28 et 29 avril 2011

Accréditation d'organisations de la société civile auprès du Comité

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.

11-30419X (F)



Merci de recycler 

*La séance est ouverte à 15 h 20.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

1. *L'ordre du jour est adopté.*

### **Évolution de la situation depuis la dernière réunion du Comité**

2. **Le Président**, résumant certains faits nouveaux et activités intervenus depuis la dernière réunion du Comité, dit que, le 22 mars, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Oscar Fernández-Taranco, a fait un exposé au Conseil de Sécurité sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine.

3. Les 29 et 30 mars, le Comité a organisé la Réunion des Nations Unies pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes à l'appui de la paix israélo-palestinienne, à Montevideo, suivie de la Réunion des Nations Unies pour l'appui de la société civile à la paix israélo-palestinienne, le 31 mars 2011.

4. Le 4 avril, le Comité de planification et de construction du district de Jérusalem a approuvé la construction de 942 nouveaux logements dans la colonie de Gilo, à Jérusalem-Est.

5. Le 7 avril, un tir de roquette provenant de la bande de Gaza a touché un bus scolaire dans le sud d'Israël, blessant gravement un garçon de 16 ans. Par la suite, Israël a lancé dans la bande de Gaza des raids de représailles, au cours desquels près de 20 militants et civils palestiniens ont trouvé la mort.

6. À la réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, tenue à Bruxelles le 13 avril, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation des Nations Unies ont fait savoir que l'Autorité palestinienne avait dépassé le seuil à partir duquel un État est considéré comme fonctionnel du point de vue de son appareil institutionnel. Toutefois, de nombreux donateurs ont fait remarquer que, du fait du manque de progrès sur le plan politique, les efforts avancés d'édification de l'État entrepris par l'Autorité palestinienne avaient pris le pas sur les négociations. À cette même réunion, l'Union européenne et l'Autorité palestinienne ont signé un accord autorisant l'entrée en franchise de droits sur le marché de l'Union européenne de tous les produits agricoles, poissons et

produits halieutiques provenant de Cisjordanie et de la bande de Gaza.

7. Le 12 mars, peu après que cinq Israéliens ont été tués dans la colonie Itamar, le Gouvernement israélien a approuvé la construction de 500 logements en Cisjordanie.

### **Situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et faits nouveaux intervenus dans le processus politique**

8. **M. Mansour** (Observateur permanent de la Palestine) dit qu'Israël n'a pas cessé de construire des colonies de peuplement illégales dans le territoire palestinien occupé, tandis que son offensive contre le peuple palestinien à Jérusalem-Est, notamment l'expulsion de résidents palestiniens, la démolition de maisons et les fouilles dans les lieux saints, n'a rien perdu de son intensité. Les forces d'occupation israéliennes ont également renouvelé des activités militaires tous azimuts en Cisjordanie en lançant une attaque qui a duré quatre jours contre le territoire, entraînant la mort ou blessant de nombreux civils.

9. Ces activités israéliennes soulignent la nécessité d'une protection internationale du peuple palestinien, car Israël, la puissance occupante, ne respecte pas les obligations qui lui incombent au regard des Conventions de Genève. Elles rendent d'autant plus urgente la nécessité de mettre fin au siège de la bande de Gaza par Israël. La communauté internationale a l'obligation de faire tout ce qui est en son pouvoir pour obliger Israël à se conformer aux résolutions et accords pertinents, y compris la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité et l'Accord de 2005 réglant les déplacements et le passage. Rappelant que le Conseil de sécurité consacra sa prochaine réunion à la question de Palestine, il engage vivement tous les membres du Comité à participer au débat et, à cet égard, les appelle à souligner le caractère illégal des actions israéliennes et la nécessité de protéger les Palestiniens qui vivent sous occupation israélienne, et à insister sur le fait qu'il faut mettre fin de toute urgence au siège de la bande de Gaza.

10. La soixante-sixième session de l'Assemblée générale s'approche à grands pas, et l'orateur dit que sa délégation poursuivra l'action qu'elle mène pour relancer les négociations de paix dans le but d'aboutir à un traité de paix qui mette fin à l'occupation et établisse l'État de Palestine. Les négociations doivent

porter sur toutes les questions touchant le statut permanent, sans exception. Les activités de peuplement illégales d'Israël constituent un obstacle majeur à la réalisation de la paix, et il ne saurait être tenues de négociations aussi longtemps que la construction de colonies se poursuit. À ce sujet, il appelle le Quatuor à publier une déclaration posant les paramètres d'un règlement du conflit correspondant aux paramètres évoqués par le représentant du Royaume-Uni, parlant également au nom de la France et de l'Allemagne, à la 6484<sup>e</sup> réunion du Conseil de sécurité, tenue le 18 février, à savoir, la cessation des activités de peuplement, l'accord sur les frontières de deux États sur la base des frontières de 1967, accompagné d'un échange de territoires équivalents convenu entre les parties, la tenue de négociations visant à régler le statut de Jérusalem en tant que capitale des deux États, et un règlement juste, équitable et consensuel de la question des réfugiés. Un appel ainsi lancé par le Quatuor permettrait la reprise des négociations et la conclusion d'un traité de paix d'ici à septembre 2011, comme l'a demandé la communauté internationale.

11. Depuis 2009, le côté palestinien est engagé dans un programme d'édification de l'État, auquel a souscrit la communauté internationale, conçu pour mettre en place les institutions de l'Autorité palestinienne de manière qu'elles soient prêtes à gouverner un État d'ici à août 2011. Parallèlement à ce programme, les autorités palestiniennes ont entrepris une action concertée en vue d'obtenir la reconnaissance officielle de l'État de Palestine. Le nombre d'États Membres ayant officiellement reconnu la Palestine est de 112, et on espère qu'il s'élèvera à 140, soit plus des deux tiers du nombre des États Membres de l'Organisation, d'ici au mois d'août. La déclaration d'un État palestinien indépendant serait l'aboutissement naturel du processus entrepris en 1948 avec l'établissement d'Israël.

12. Le peuple palestinien se tient prêt à négocier toutes les questions se rapportent au statut permanent et respectera toutes ses obligations. Toutefois, la question de l'indépendance n'est pas négociable. Comme dans le cas de tous les autres peuples coloniaux, il appartient au seul peuple palestinien de décider du moment où il exercera son droit à l'autodétermination, y compris le droit de déclarer son indépendance et d'établir son propre État. S'il espère que l'action entreprise en vue de l'admission aidera à sortir de l'impasse, il n'en reste pas moins que les

Palestiniens ne peuvent plus accepter qu'Israël dicte leur avenir.

13. Alors que le peuple palestinien se lance dans la dernière étape de sa quête de liberté, il est crucial que les membres du Comité continuent de jouer un rôle actif, en convainquant les États membres de reconnaître l'État de Palestine. Rappelant qu'il incombe à la communauté internationale d'assurer la pleine mise en œuvre de la solution de deux États, il appelle tous les États Membres à appuyer l'action entreprise par le peuple palestinien pour réaliser le statut d'État et hisser le drapeau de la Palestine aux Nations Unies en septembre 2011.

**Rapport du Président sur la Réunion des Nations Unies pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes à l'appui de la paix israélo-palestinienne et de la Réunion des Nations Unies pour l'appui de la société civile à la paix israélo-palestinienne, tenues à Montevideo, du 29 au 31 mars 2011**

14. **Le Président** déclare que Réunion des Nations Unies pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes à l'appui de la paix israélo-palestinienne, dont le thème était la nécessité urgente de parvenir à la solution des deux États, s'est tenue à Montevideo les 29 et 30 mars. La Réunion a été suivie, le 31 mars, de la Réunion des Nations Unies pour l'appui de la société civile à la paix israélo-palestinienne, tenue également à Montevideo. Les deux réunions ont bénéficié de la participation de nombreux représentants de gouvernements, de la Palestine, d'organisations non gouvernementales, d'entités des Nations Unies basées dans la région et des médias, ainsi que d'une délégation du Comité.

15. La Réunion des Nations Unies pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes à l'appui de la paix israélo-palestinienne a été ouverte par M. Luis Almagro, Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay, qui a mis l'accent sur l'appui des États d'Amérique latine au processus de paix. Dans son discours liminaire, M. Saeb Erekat, membre du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, s'est attaché aux faits nouveaux récemment intervenus dans le conflit israélo-palestinien. Il a exprimé la gratitude du peuple palestinien aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui ont récemment reconnu l'État de Palestine.

16. Les séances plénières ont porté sur plusieurs questions, entre autres les efforts déployés au plan international en vue de la reprise des négociations directes, l'appui des pays d'Amérique latine et des Caraïbes à un juste règlement de la question de Palestine et le rôle des acteurs non gouvernementaux de la région.

17. Les participants ont réaffirmé qu'il n'y avait pas d'autre solution que celle des deux États. Les événements dramatiques intervenus récemment au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ont montré qu'il fallait redoubler d'efforts pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouvent les Israéliens et les Palestiniens. Les participants ont également salué la décision importante qui vient d'être prise par plusieurs pays de la région de reconnaître l'État de Palestine. À cet égard, le 29 mars, les participants ont assisté à la signature d'un protocole établissant des relations diplomatiques entre l'Uruguay et l'État de Palestine.

18. Abordant la Réunion des Nations Unies pour l'appui de la société civile à la paix israélo-palestinienne, l'orateur dit que la délégation du Comité a salué la participation des représentants des communautés arabes et juives de la région, qui se sont engagés à appuyer la solution des deux États.

19. Les deux Réunions ont permis au Comité de réfléchir aux moyens de renforcer l'engagement de la communauté internationale à appuyer la solution des deux États, y compris au sein des Nations Unies. Le Comité et ses partenaires ont convenu de l'importance d'encourager le respect des principes du droit international, notamment le droit humanitaire international et le droit international des droits de l'homme. Les Réunions ont également été l'occasion de sensibiliser les divers interlocuteurs régionaux au mandat du Comité et à ses activités.

20. En marge des Réunions, les représentants du Comité ont également tenu des consultations avec le Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay et un groupe de parlementaires de l'Uruguay, conduits par le président du Comité des affaires internationales de la Chambre des Représentants. Sur le chemin du retour à New York, la délégation s'est arrêtée à Buenos Aires, où elle a été reçue par M. Alberto D'Alotto, Vice-Ministre argentin des affaires étrangères. La délégation et M. D'Alotto ont eu un échange de vues sur l'état du processus de paix et les moyens de le faire avancer.

21. **M. Vidal** (observateur de l'Uruguay) dit que son gouvernement est heureux d'avoir eu l'occasion de jouer un rôle à l'appui du processus de paix et qu'il continuera à soutenir les efforts du Comité à cet égard.

22. **M. Daou** (Mali) déclare que son gouvernement est heureux de l'issue de la Réunion des Nations Unies pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes à l'appui de la paix israélo-palestinienne, en particulier l'établissement de liens diplomatiques entre la Palestine et l'Uruguay. Il n'a certes aucun doute que l'État de Palestine sera bientôt établi, mais n'en appelle pas moins les membres du Comité à participer activement à la prochaine réunion du Conseil de sécurité sur la question de Palestine et à manifester leur soutien à une paix juste et durable fondée sur la solution des deux États.

23. *Le Comité prend note du rapport du Président.*

**Séminaire des Nations Unies sur la mobilisation de l'assistance au peuple palestinien, devant se tenir à Helsinki, les 28 et 29 avril 2011 (document de travail n° 3)**

24. **Le Président** appelle l'attention sur le document de travail n° 3, dans lequel figure le programme provisoire du Séminaire des Nations Unies sur la mobilisation de l'assistance au peuple palestinien, devant se tenir à Helsinki les 28 et 29 avril 2011. Le séminaire sera organisé en coopération avec l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement de l'Université des Nations Unies, dont le siège est à Helsinki, le thème suggéré étant la mobilisation de l'action internationale à l'appui du programme d'édification de l'État mis en œuvre par le Gouvernement palestinien.

25. L'objet du séminaire proposé est d'examiner les progrès réalisés et de susciter d'autres appuis au programme de l'Autorité palestinienne visant à mettre fin à l'occupation et à mettre en place l'État de Palestine. Le séminaire évaluera par ailleurs la situation socioéconomique qui prévaut dans le territoire palestinien occupé, analysera la nécessité urgente d'apporter des secours à la bande de Gaza, y compris sa reconstruction, et examinera les stratégies devant permettre de faire progresser le programme d'édification de l'État palestinien, notamment les moyens de relever les défis politiques.

26. **Le Président** considère que le Comité souhaite approuver le programme provisoire qui figure dans le document de travail n° 2.

27. *Il en est ainsi décidé.*

**Accréditation d'organisations de la société civile  
auprès du Comité (document de travail n° 4)**

28. **Le Président** appelle l'attention sur le document de travail n° 4, dans lequel figurent les demandes d'accréditation auprès du Comité soumises par quatre organisations non gouvernementales. Après avoir examiné les demandes, le Bureau a conclu que les quatre organisations satisfont aux critères d'accréditation et a recommandé qu'elles soient accréditées. Il considère que le Comité souhaite approuver les demandes.

29. *Les demandes d'accréditation auprès du Comité reçues de la Coalition to stop 30 billion to Israël (États-Unis d'Amérique), de la Comisión de Apoyo al Pueblo Palestino-Uruguay (Uruguay), de la Fundación Bait Al Hikma (Argentine) et de The Palestinian Initiative for the Promotion of Global Dialogue and Democracy – MIFTAH (Territoire palestinien occupé) sont approuvées.*

*La séance est levée à 16 h 5.*